



Fédération de la relève agricole du Québec

Mémoire

*présenté à
la Commission sur le développement durable
de la production porcine au Québec,
Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement*

8 avril 2003

NOTRE ORGANISATION

C'est en 1967, au Saguenay-Lac-St-Jean, qu'a été fondé le premier syndicat de la relève agricole au Québec. Du même coup, le mouvement de la relève agricole, tel qu'on le connaît aujourd'hui, venait de naître.

Grâce à l'appui de l'Union des producteurs agricoles et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, plusieurs groupes locaux et syndicats régionaux ont pu voir le jour un peu partout au Québec au cours des années 70. C'est finalement en 1982 que les aspirants et les jeunes agriculteurs et agricultrices des régions de l'Estrie, de Québec, de Saint-Hyacinthe et du Saguenay-Lac-St-Jean ont convenu d'unir leurs efforts et de se doter d'une structure provinciale qui serait au service de la jeunesse agricole. En créant la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ), la génération montante du secteur agricole s'est munie d'un mouvement représentatif voué à la défense de ses intérêts et à la promotion de l'agriculture. Au cours de la même année, les jeunes dirigeants de la FRAQ décidèrent de se joindre à la grande famille du syndicalisme agricole en s'affiliant à l'Union des producteurs agricoles.

Aujourd'hui, la FRAQ peut être fière de se définir par une solide structure qui rayonne dans toutes les régions du Québec par ses 14 syndicats régionaux et une cinquantaine de groupes locaux. Elle compte sur l'engagement direct de plus d'une centaine d'aspirants ou de jeunes agriculteurs et agricultrices qui agissent comme administrateurs ainsi que sur un membership constitué de plus de 1 200 personnes. Ses actions trouvent des prolongements au niveau canadien, au sein de la Table pancanadienne de la relève agricole, et en Europe, par le biais du Décathlon agricole Europe-Amérique.

Les actions et les réalisations de la FRAQ ont été, tout au long de sa courte histoire, motivées par l'objectif d'améliorer les conditions d'établissement en agriculture et celui de s'assurer que les jeunes soient bien préparés à relever les nombreux défis liés à la profession d'agriculteur. Parmi les grands dossiers auxquels a pris part la relève agricole à titre de leader ou de partenaire, on peut notamment signaler la création des banques de quota à l'intention des jeunes qui s'établissent dans les secteurs laitier et avicole, l'harmonisation de la formation professionnelle aux niveaux secondaire et collégial, la reconnaissance des acquis de formation et d'expérience, le programme d'aide à l'établissement et les rabais sur les primes d'assurances agricoles, le programme de bourses d'études, le plan collectif d'épargne-établissement avec le Mouvement Desjardins, la création d'un Collectif pour l'établissement en agriculture au Québec...

Les jeunes du mouvement de la relève agricole sont extrêmement fiers d'être membres de la FRAQ et sont impatients d'apporter leur contribution à la noble tâche de nourrir le Québec et le monde tout en assurant l'avenir et la prospérité du Québec rural.

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LA FÉDÉRATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DU QUÉBEC

Préambule	2
Introduction	4
Portrait du secteur et de l'établissement	6
Caractéristiques du secteur	6
Définition de l'établissement.....	7
Nombre d'établissement attendus.....	7
Nombre d'établissements constatés.....	7
Inscriptions en formation en production porcine.....	8
L'établissement, une préoccupation actuelle.....	8
Barrières à l'entrée	10
Accès limité au financement	10
Accès limité au foncier et aux moyens de production.....	12
Accès limité aux services-conseils	13
Voies d'avenir et orientations à privilégier	15
Se donner une vision du développement de l'agriculture et de la production porcine axée sur le maintien du nombre de ferme	15
Un accès à la profession, sans discrimination.....	16
L'occupation et l'aménagement du territoire.....	18
L'expérience étrangère	19
Paramètres du cadre de développement de la production porcine	20
Diversification des modèles	20
Développer une équivalence à l'intégration.....	21
Révision du modèle actuel.....	23
Rétablir un dialogue entre les citoyens et les producteurs agricoles.....	24
Conclusion	26



PRÉAMBULE

Le 14 juin dernier, le gouvernement du Québec adoptait le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) en remplacement du Règlement sur la réduction de pollution d'origine agricole. Cette nouvelle réglementation environnementale a pour objet « *d'assurer la protection de l'environnement et particulièrement l'eau et le sol, contre la pollution causée par certaines activités agricoles* ».

Le REA s'accompagne également de règles transitoires, en vigueur pour les 18 ou 24 prochains mois selon les zones de production. Ces dernières se résument à l'imposition d'un temps d'arrêt afin de permettre la réflexion sur les enjeux du secteur et les modèles de développement des productions animale et porcine. Au même moment, le ministre de l'Environnement du Québec confiait au Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de « *tenir une consultation et de créer une commission sur le développement durable de la production porcine au Québec* ».

Ce nouveau règlement et les dispositions transitoires qu'il propose a suscité une vive réaction chez la relève agricole du Québec, ces jeunes qui, demain, assumeront la pérennité et le développement de la production agricole. En effet, une première perception négative s'en dégageait et faisait état de la fin d'un rêve — celui de s'établir en agriculture — particulièrement en production porcine ou animale. Cette première réaction donna naissance à de fortes inquiétudes, partagées par l'ensemble de la relève agricole, sur leur avenir en agriculture.

D'emblée, il importe de souligner que les jeunes manifestent un intérêt marqué pour l'agriculture et la production porcine. Les prochaines pages en feront, par ailleurs, grand état. Les aspirants agriculteurs et les jeunes producteurs se font aujourd'hui interpellés par la réflexion et la consultation qui s'entreprennent sur le développement de la production porcine. Il existe donc une relève agricole au Québec et cette dernière constate avec amertume que l'accès à la profession d'agriculteur est aujourd'hui remis en question. De nombreuses barrières à l'entrée se dressent et il devient périlleux, voire impossible, de s'établir en agriculture à l'heure actuelle. La Fédération de la relève agricole du Québec se fait donc le porte-parole de ces jeunes et porte aujourd'hui leurs préoccupations et leurs aspirations à l'attention de la Commission sur le développement durable de la production porcine.

C'est également parce que la Fédération croit que la pérennité de l'agriculture et de la production porcine repose sur l'accès des jeunes à la profession qu'elle s'adresse à la Commission. Ce mémoire et la présentation qui s'y rattache s'inscrivent dans les



orientations du gouvernement en faveur de la jeunesse, lesquels prennent racine dans la récente politique québécoise de la jeunesse. La Fédération invite donc au débat, un débat sur la place des jeunes dans l'avenir de l'agriculture, un avenir qui passe, entre autres, par la production porcine.

En dernier lieu, il importe de souligner que la relève agricole adhère massivement aux principes que sous-tend un développement durable de l'agriculture et de la production porcine. Elle croit toutefois que ce développement doit s'effectuer avec l'objectif précis de préserver le patrimoine agricole québécois et d'aménager le territoire rural par l'établissement des jeunes.



INTRODUCTION

De nombreuses pressions s'exercent actuellement sur le monde agricole. Des pressions sociales en provenance des comités de citoyens et des consommateurs, et des pressions à caractère politique avec l'entrée en vigueur de nouvelles normes venant régir la production. Ces pressions de toute part contribuent à un certain ras-le-bol des producteurs agricoles et de leur relève. Certaines initiatives s'organisent en région tel le mouvement « ferme à vendre » initié au Saguenay-Lac-Saint-Jean et démontrent bien l'état d'esprit des agriculteurs. Cette perception de morosité se traduit par une certaine démotivation chez les producteurs agricoles qui compromet alors la place qu'occupera la relève agricole dans le développement de l'agriculture.

Lors du Forum des décideurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, tenu à Saint-Hyacinthe en 1998, les principaux acteurs de ce secteur se sont conjointement donnés d'ambitieux objectifs de développement qui se reflètent, entre autres, par une augmentation de la valeur des exportations agroalimentaires. Les conclusions de cet exercice de concertation et de réflexion se traduisent par une volonté exprimée de prendre une place de choix sur le marché mondial tout en préservant les ressources qui rendent possible la production agricole. Cette recherche de préservation des ressources ne saurait toutefois se faire sans une forte préoccupation pour la transmissibilité de notre patrimoine agricole familial. Ainsi, aux seules conditions de préservation des ressources et du patrimoine agricole, le Québec réussira le développement de son agriculture et ce, en faveur de sa jeunesse.

Suite au Sommet du Québec et de la jeunesse, le gouvernement du Québec et l'ensemble des acteurs socio-économiques de notre société prenaient des engagements formels envers la jeunesse d'ici. Cette dernière s'établissait au cœur des priorités gouvernementales au point où une politique québécoise de la jeunesse a vu le jour en février 2001. Par cette politique, le gouvernement recherche l'insertion socio-économique des jeunes et l'exercice de leur citoyenneté. De ce fait, la jeunesse se présente comme une responsabilité commune et partagée entre les générations et l'État.

Le présent mémoire traite des préoccupations de la relève agricole au regard du développement des productions animales et de la production porcine. Dans un premier temps, nous y présenterons les principales caractéristiques de l'établissement des jeunes en agriculture en insistant sur les barrières à l'entrée de la profession. Cette mise en situation vise à démontrer ce à quoi les modèles de production porcine proposés devront s'adresser.



Nous proposerons, dans un deuxième temps, une vision d'avenir qui se définit par des conditions de développement ciblées et des paramètres à intégrer aux modèles de développement proposés. Le développement durable de l'agriculture et de la production porcine et la préservation du patrimoine agricole par les jeunes s'inscrivent donc au cœur de ce mémoire.



1. PORTRAIT DU SECTEUR ET DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Caractéristiques du secteur¹

L'agriculture présente plusieurs caractéristiques qui viennent incidemment conditionner l'insertion socio-économique des jeunes ou l'accession à la profession. Les dernières décennies ont vu le nombre de fermes diminuer de façon importante. Le nombre de fermes a ainsi enregistré une baisse de 10 % entre 1996 et 2001, passant de 35 716 à 32 139 fermes. Pendant cette même période, le nombre d'entreprises porcines passait de 3 040 à 2 743, pour une diminution de 10 %.

La valeur des actifs agricoles suit, par ailleurs, une tangente à la hausse. L'actif moyen d'une ferme québécoise s'établissait à 936 000 \$ en 1999, une augmentation de 62 % depuis 1995. Les fermes porcines ont vu leur actif moyen passer de 792 506 \$ à 1 096 962 \$ pour une augmentation de 38 % en quatre années.

Les dernières années ont également vu s'amplifier la différence entre la valeur marchande des entreprises et leur valeur économique. Ce fossé se chiffre à plus de 50 % de la valeur dans la majorité des cas de transferts de ferme. La valeur marchande se définit par le prix qu'offre le marché alors que la valeur économique s'exprime par la capacité de remboursement de l'entreprise compte tenu de son niveau de production et de son efficacité.

Devant les caractéristiques propres au secteur agricole, l'État a jugé pertinent de mettre en place un programme d'aide à l'établissement, à la formation et au développement qu'administre et gère La Financière agricole du Québec. Ce programme consiste en une subvention en capital de 20 000 \$ ou 30 000 \$ selon le dernier niveau de formation complété. Le jeune qui s'y qualifie accède également à un plafonnement du taux d'intérêt à 6 %, 7 % ou 8 % et un rabais de cotisation à l'Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA). Notons qu'une série de critères d'admissibilité est associée au programme.

Les producteurs agricoles offrent également, dans certains secteurs, un support considérable à leur relève agricole. Ainsi, la Fédération des producteurs de lait du Québec offre un programme d'aide à la relève en production laitière se résumant à un prêt de quota de 5 kilogrammes de matières grasses par jour pendant cinq ans. Ce prêt est remboursable à

¹ L'ensemble des données rapportées dans cette présente section provient des études et des recensements effectués par Statistique Canada entre 1996 et 2001.

compter de la sixième année à raison d'un kilogramme de matières grasses par année. Une fois de plus, des critères d'admissibilité ayant trait, entre autres, à l'âge, à la formation et à la possession d'actifs y sont associés.

1.2 Définition de l'établissement

L'établissement en agriculture, terme large et englobant, se divise en deux modes d'accession à la profession. Un premier mode, appelé transfert de ferme, consiste en la transmission de la ferme d'une génération à une autre. Ce processus s'effectue à plus de 90 % à l'intérieur d'une même famille et appelle des problématiques de planification du transfert et de transmission des actifs, des savoirs et des pouvoirs. Un second mode d'établissement, associé au démarrage d'une entreprise agricole, consiste à établir un nouveau lieu d'élevage ou de culture sur une entreprise ayant cessé ses activités depuis quelque temps ou sous quelque autre forme que ce soit. Ce dernier mode attire principalement la relève non-apparentée et appelle la problématique d'accès au financement.

1.3 Nombre d'établissements attendus

Il n'existe actuellement aucune étude ou analyse nous permettant de chiffrer le nombre exact d'établissement annuel dans une production donnée. Toutefois, le taux de renouvellement des générations se veut un outil qui permette de dégager une tendance, bien qu'incomplète. Ainsi, il est généralement convenu que les générations agricoles se renouvellent au taux annuel de 4 %. Ce taux suppose, par ailleurs, que l'ensemble des entreprises se maintient dans le temps et que le transfert des fermes s'effectue au 25 ans.

En appliquant cette mesure au nombre actuel de fermes en production porcine, nous remarquons qu'environ 110 fermes sont susceptibles de se transférer annuellement. Ce chiffre est toutefois supérieur aux estimations du *Profil de la relève agricole au Québec* qui prévoyait que 262 fermes porcines étaient susceptibles d'être transférées entre 2000 et 2005. Cependant, il est possible d'estimer qu'entre 60 et 100 fermes porcines se transfèrent annuellement au profit d'un jeune en processus d'établissement.

1.4 Nombre d'établissements constatés

Tel que mentionné précédemment, il s'avère fastidieux de mesurer avec exactitude l'apport de la production porcine à l'insertion socio-économique des jeunes. La Financière agricole du Québec offre un programme d'aide à l'établissement à l'intention des jeunes agriculteurs



âgés de moins de 40 ans, à condition qu'ils présentent un projet rentable. Ainsi, 22 personnes se sont établies en production porcine au cours de la dernière année par le biais du *programme d'aide à l'établissement, à la formation et au développement* de La Financière, ce qui représente 7,4 % de l'ensemble des subventions à l'établissement. En 2000-2001, 45 jeunes en production porcine s'étaient qualifiés pour cette même subvention en capital.

Il importe toutefois de noter qu'un nombre important de jeunes s'établissent sans se qualifier pour les programmes d'aide de La Financière. Il semble que le critère de formation soit plus difficilement rencontré, particulièrement dans un secteur où l'offre de formation est limitée telle la production porcine. Ce décalage, entre le nombre de subventions octroyées et le nombre d'établissements estimés, s'explique donc par un manque d'information sur les établissements non-aidés.

1.5 Inscriptions en formation en production porcine

Le nombre d'inscriptions en formation agricole peut servir de mesure de l'intérêt que portent les jeunes envers la profession. À ce titre, il existe une formation professionnelle, de niveau secondaire, intitulée «*production porcine* », qui mène à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles. Cette formation vise à former des ouvriers agricoles capables d'assumer, entre autres, les tâches relatives à la gestion des animaux. En ce sens, elle ne doit en aucun temps être interprétée comme une mesure exacte mais bien comme une appréciation de l'intérêt des jeunes envers la production porcine.

En 2000-2001, il y avait 85 jeunes inscrits à ce programme de formation, un nombre identique à la période précédente. Ce chiffre vient corroborer les estimations précédentes quant à l'intérêt des jeunes pour l'établissement en production porcine.

1.6 L'établissement, une préoccupation actuelle

Alors que les producteurs agricoles québécois se caractérisent par une moyenne d'âge parmi les plus basses au Canada et au monde, nous remarquons que près du quart d'entre eux sont âgés de plus de 55 ans. Ces producteurs sont susceptibles, à plus ou moins long terme, de transférer ou de vendre leur entreprise, à condition qu'on intervienne sur les caractéristiques du secteur afin d'en amenuiser leurs impacts négatifs. En contrepartie, la relève agricole et les aspirants agriculteurs se retrouvent en nombre suffisant pour combler la demande.



Force est de constater que le secteur agricole prend peu à peu conscience des enjeux auxquels se confronte l'établissement en agriculture. Les producteurs agricoles expriment par ailleurs des inquiétudes quant à l'avenir de leurs entreprises et plus de 83 % d'entre eux jugent très ou assez important le transfert de leur ferme. Devant ces préoccupations, nous assistons actuellement à une série d'exercices de réflexion sur le sujet tel le Forum de La Patrie sur l'établissement, le groupe de réflexion sur l'établissement et le transfert de ferme, la Politique d'intégration des jeunes en agriculture et bien d'autres initiatives régionales. Ainsi, plusieurs comités de travail et de concertation ont vu le jour et réunissent des intervenants de divers milieux qui ont comme objectif commun de dégager les enjeux et de proposer des solutions aux problématiques identifiées.

Toutes ces expériences présentent la caractéristique commune de forcer le questionnement en vue de dégager une vision claire et partagée de l'établissement des jeunes en agriculture. Par leur réflexion, les différents groupes de travail cherchent à identifier les solutions et les propositions qui feront de la profession d'agriculteur, un métier accessible et désiré.



2. BARRIÈRES À L'ENTRÉE

Quelques études récemment publiées permettent de confirmer que de nombreuses barrières à l'entrée à la profession d'agriculteur ponctuent le processus d'établissement des jeunes en agriculture. La politique d'intégration des jeunes en agriculture (PIJA) a par ailleurs permis l'identification de plusieurs de ces barrières. Nous remarquons une forte tendance à l'amplification de ces barrières au point où l'établissement se compare à un parcours semé d'embûches.

En réponse à ces barrières, les solutions tardent à venir. Notons que le Québec ne possède actuellement aucune politique ou vision au regard du transfert de ferme et du démarrage d'entreprise agricole alors que la France a mis en place, en 1995, une Charte nationale pour l'installation et que les États-Unis ont mis sur pied, en 1997, une Commission sur l'avenir de la ferme familiale.

Ces quelques expériences étrangères ont pour caractéristique commune de partager la responsabilité de l'établissement des jeunes en agriculture entre les différents acteurs du secteur et de la société tout en visant le maintien du nombre de fermes et le renouvellement des générations. Ainsi, universités, institutions financières, gouvernement et producteurs agricoles se voient imposer la responsabilité de tout mettre en œuvre pour que l'établissement des jeunes en agriculture soit possible et souhaitable.

2.1 Accès limité au financement

Le secteur agricole se caractérise par une forte capitalisation entraînant ainsi à la hausse la valeur des actifs. Il est généralement reconnu qu'il faut cinq dollars d'actifs agricoles pour générer un dollar de revenu. À titre de comparaison, soulignons que ce même dollar de revenu nécessitera des actifs de trois dollars dans le secteur de la transformation agroalimentaire. Les secteurs sous gestion de l'offre se retrouvent avec une capitalisation davantage prononcée alors que la valeur du quota représente plus de 50 % de la valeur de la ferme. Cette particularité de l'agriculture contribue au besoin élevé des jeunes agriculteurs en matière de financement.

Devant cette caractéristique particulière, les programmes actuels d'aide à l'établissement et au transfert de ferme atteignent rapidement leur limite. La subvention en capital offerte par le *programme d'aide à l'établissement, au développement et à la formation* administré par La Financière agricole du Québec — 20 000 \$ ou 30 000 \$ selon le niveau de formation —

ne représente que 3 % de la valeur moyenne d'une entreprise porcine. De nombreux commentaires parus dans l'hebdomadaire *La Terre de Chez-nous* font également ressortir que les critères d'admissibilité à ces programmes font preuve d'une trop sévère rigidité et qu'en conséquence, de nombreux aspirants agriculteurs ne peuvent s'y qualifier. On reproche à l'organisme de n'appliquer qu'un raisonnement économique à l'étude des dossiers sans même prendre en compte les habiletés de gestion du candidat. Dans un contexte où l'augmentation du niveau de formation des producteurs agricoles est un objectif partagé, la relève agricole en vient à douter de la pertinence d'une telle formation si elle n'est pas reconnue à sa juste valeur. Un commentaire semblable s'applique aux programmes d'aide à l'entrepreneuriat administrés par les organismes de développement local alors que les montants se situent sous la barre des 10 000 \$ et qu'ils s'adressent davantage à une clientèle non agricole.

En contrepartie, le secteur agricole représente un risque qualifié de faible pour quiconque y investit. Il ressort de différentes études économiques sur le sujet que les jeunes agriculteurs qui abandonnent l'agriculture le font par choix et non à la suite d'un échec. À ce titre, il importe d'ajouter que le rendement sur le capital est généralement faible ce qui représente un contreponds important à ce faible niveau de risque. La combinaison de ces deux facteurs décourage généralement les investisseurs qui recherchent un rendement sur l'investissement élevé tout en acceptant un niveau aussi élevé de risque.

L'agriculture se caractérise également par l'absence d'un quelconque mécanisme de réinvestissement auprès de la relève agricole. Aucun mécanisme d'investissement de type *Fonds de solidarité FTQ* ou *Fondation CSN* n'est actuellement offert à quiconque souhaite investir une partie de son capital dans le secteur primaire de l'agriculture. De plus, les producteurs agricoles qui se retirent se voient contraints d'investir leur capital de retraite dans un autre secteur économique devant l'absence de fonds d'investissement adéquats en agriculture.

L'ensemble des facteurs préalablement démontrés vient restreindre l'accès au capital pour les jeunes en processus d'établissement ou de transfert de ferme. Cet accès limité s'explique également par l'actif limité qui caractérise la jeunesse et par un dossier de crédit tout aussi limité. Il est à noter que cet accès limité au crédit représente une barrière à l'entrée, souvent présentée comme la plus compromettante. Bien que les besoins diffèrent qu'un jeune soit en processus de démarrage ou de transfert, les besoins en financement demeurent cependant importants et les programmes actuels ne peuvent combler la demande.

Enfin, il importe de souligner que l'accès au financement représente, au Québec, la condition première de l'établissement des jeunes en agriculture. Le revenu de retraite des producteurs sortants dépend largement de la vente de leurs actifs agricoles et les contraint à

obtenir le meilleur prix. Un sondage effectué pour le compte de l'Union des producteurs agricoles démontre que 84 % des producteurs agricoles jugent important ou très important d'obtenir le meilleur prix lors de la vente de leur ferme. Il faut également remarquer que le système de fermage (ou location à long terme) ou de location à court terme retrouve peu d'adeptes au Québec. À titre d'exemple, mentionnons l'échec du projet en production ovine au Saguenay-Lac-Saint-Jean intitulé l'Épillet qui a vu une large part de ses franchisés contraint à l'abandon.

2.2 Accès limité au foncier et aux moyens de production

L'accès au foncier et aux moyens de production (bâtiments et machinerie) se présente comme une condition essentielle à la pratique de l'agriculture. L'agriculture québécoise étant axée sur les productions végétales et animales, la disposition des terres devient rapidement une condition d'accès à la profession. Bien que le Québec possède un patrimoine important de terres à vocation agricole, au point où l'État a jugé pertinent et nécessaire, voilà déjà plus de vingt années, de se doter d'un outil de protection indispensable en la Commission de protection du territoire agricole, ce patrimoine subit de fortes pressions pour diverses raisons dont l'étalement urbain.

Les dernières années ont été marquées par une hausse significative du prix des terres dans toutes les régions du Québec et, dans une plus forte mesure, dans les régions dites centrales. Ainsi, de 1997 à 2001, la valeur marchande des terres agricoles s'est accrue de 53 % au Québec, rendant l'accès au foncier davantage précaire pour les jeunes en processus d'établissement. Cette hausse s'inscrit dans un contexte où l'accès au financement demeure une forte barrière à l'entrée.

L'obligation de superficie supplémentaire, introduite par le Règlement sur les exploitations agricoles, vient à son tour contribuer à la hausse de la valeur des terres contribuant ainsi à restreindre d'autant l'accès au foncier pour les jeunes agriculteurs. Il est permis de croire que l'achat de terres, par certains intégrateurs, participe également à cette hausse du foncier.

De plus, il importe de souligner que le modèle québécois d'agriculture comporte une notion importante de possession des terres et des moyens de production. À la différence du modèle français où le fermage semble bien implanté ou du modèle américain basé sur la location de terres, le Québec ne dispose à l'heure actuelle d'aucun accompagnement ou processus de facilitation qui favoriserait ce mode d'accession à la profession.

Enfin, le contexte socio-économique dans lequel opère l'agriculture et qui se définit par de fortes pressions sociales, économiques et politiques contribue à la diminution du nombre de

fermes. Alors que les besoins en foncier et en moyens de production générés par l'intérêt des jeunes demeurent identiques d'une région à l'autre, la concentration des entreprises et la diminution du nombre de fermes limitent l'accès de la relève agricole au foncier.

2.3 Accès limité aux services-conseils

Les conditions de succès d'un établissement en agriculture sont généralement reconnus comme étant le financement du projet, la formation et l'accompagnement, particulièrement dans les premières années suivant le transfert ou le démarrage de l'entreprise. Puisque l'établissement en agriculture couvre les aspects de gestion, de planification et de relations humaines, l'étendue des besoins des jeunes agriculteurs demeure vaste en matière de services-conseils. Or, les jeunes agriculteurs voient certains de leurs besoins non comblés par les services-conseils actuels.

Les services offerts sous forme d'intégration viennent cependant combler cette lacune par un service davantage personnalisé qui répond généralement bien aux besoins exprimés par les jeunes agriculteurs en processus d'établissement puisque rémunérés par l'achat d'intrants. Ce service-conseil peut s'accompagner d'un financement venant ainsi combler deux des conditions de succès préalablement identifiées. Cette omniprésence de l'intégration s'explique donc par les créneaux particuliers de financement et de services-conseils qu'elle occupe et que les jeunes agriculteurs ne peuvent trouver sous forme non-liée. L'intégration se présente donc, dans plusieurs cas, comme la seule alternative plutôt plus qu'un choix délibéré en venant combler les besoins de la relève agricole en services-conseils et en financement.

Au cours des dernières années, le Québec a opéré une réorganisation de ses services-conseils non-liés. Cette refonte des outils offerts vise à s'adresser aux problématiques de sous-financement et de réseautage déficient généralement rencontrées. Il est permis de croire qu'à l'issue de cette restructuration, les jeunes agriculteurs en processus d'établissement verront une partie de leurs besoins comblés par les services-conseils non-liés. D'autres secteurs de production telle la production laitière avec le *Programme d'alimentation des troupeaux laitiers du Québec* (PATLQ) offre ce type de service-conseil non-lié d'accompagnement technico-économique.

Cependant, nous dénotons toujours l'absence d'une porte d'entrée unique qui puisse orienter les jeunes qui démontrent un intérêt pour l'agriculture et la production porcine vers les services-conseils appropriés. Actuellement, il n'existe aucun organisme capable d'assurer ce service d'aiguillage et d'accompagnement de première ligne.



À la lumière des explications précédentes, l'accès limité aux services-conseils s'explique par la présence, au Québec, de nombreux offreurs de services-conseils sans toutefois qu'il y ait corrélation avec l'étendue des besoins des jeunes agriculteurs. L'intégration permet donc de répondre à ce créneau particulier de besoin avec les conditions parfois contraignantes qui s'y rattachent.



3. VOIES D'AVENIR ET ORIENTATIONS À PRIVILÉGIER

Les voies d'avenir que propose la Fédération de la relève agricole dans cette présente section, se veulent des orientations à privilégier pour que le Québec puisse conjuguer les facteurs de développement de l'agriculture et de la production porcine avec les aspirations de notre société. La Fédération se permet de proposer une vision du développement de l'agriculture qui soit axée sur la place qu'occuperont les jeunes afin d'assurer la pérennité de notre patrimoine agricole et le dynamisme de nos collectivités rurales par le maintien du nombre de fermes. Ainsi, la relève agricole propose, à la Commission, trois orientations qui devraient précéder la mise en œuvre de tout modèle de développement durable de la production porcine.

3.1 Se donner une vision du développement de l'agriculture et de la production porcine axée sur le maintien du nombre de fermes

Alors que le gouvernement canadien travaille à se donner une politique agricole par la mise en œuvre du Cadre stratégique agricole, le Québec tarde à se donner une vision du développement de l'agriculture qui soit partagée et concertée. Le mandat de la présente Commission s'inscrit certes dans une volonté politique de baliser et d'encadrer le développement de la production porcine. La Fédération souhaite toutefois qu'une vision politique partagée puisse se définir pour mieux encadrer le développement de l'ensemble de la production agricole québécoise. Les représentants du secteur et de la société civile devront participer activement à cet exercice de définition qui se traduira par la mise en place d'une véritable politique agricole québécoise concertée.

Sous l'objectif de développement durable et de pérennité de l'agriculture, le renouvellement des générations devra également motiver la conception de cette vision. Il faudra inculquer une culture de la relève aux agriculteurs actuellement en production et s'assurer d'une meilleure planification du transfert des entreprises agricoles. En ce qui a trait à la relève agricole, il importera de favoriser la formation et la préparation à l'établissement. Avec un accompagnement en conséquence, les générations seront à même de se renouveler.

En dernier lieu, la mise en œuvre d'une vision de développement devra viser le maintien du nombre de fermes, préoccupation répétée à maintes reprises et partagée par l'ensemble de la profession. La préservation du patrimoine agricole familial par les jeunes, riche de plus de quatre siècles de dur labeur, conditionne ainsi le développement d'une vision.



Dans ce contexte et compte tenu des enjeux pour assurer la pérennité de notre agriculture, la Fédération de la relève agricole du Québec croit qu'une vision du développement de l'agriculture axée sur le renouvellement des générations et le maintien du nombre de ferme devra précéder toute proposition de modèle de développement durable.

3.2 Un accès à la profession d'agriculteur, sans discrimination

D'emblée, il importe de rapporter que la production porcine permet à une centaine de jeunes de s'établir annuellement en agriculture. À ce titre, notons que 10 % des primes à l'établissement sont octroyées à des entreprises porcines et que tout porte à croire qu'il y a un nombre important d'établissements dans cette production. Cette attirance pour la production porcine s'explique partiellement par les différents paramètres qui la régissent.

Dans un premier temps, l'établissement en production porcine commande des investissements moindres que les productions sous gestion de l'offre où la valeur du quota représente généralement plus de 50 % de l'investissement initial. Les possibilités d'obtenir le financement nécessaire, sous forme d'intégration, existe dans ce secteur de production et permet à certains jeunes d'accéder à la profession.

Dans un deuxième temps, le secteur porcin est régi par une mise en marché collective et ordonnée qui assure une meilleure répartition des revenus entre les différents maillons de la chaîne de production. Associée à cette mise en marché ordonnée, nous retrouvons la sécurité du revenu telle qu'offerte par le Compte de stabilisation des revenus agricoles (CSRA) et l'Assurance stabilisation des revenus agricoles complémentaire (ASRA). Ainsi, les jeunes qui optent pour cette production s'assure d'une mise en marché de leur produit et peuvent aspirer à un revenu stabilisé.

Finalement, la production porcine se caractérise par une modernisation de certaines tâches. Ainsi, l'automatisation de la production permet à un jeune agriculteur de dégager le temps nécessaire à la vie familiale ou à toute autre tâche. De plus, cette modernisation contribue à la diversification de certaines entreprises existantes. Ainsi, il n'est pas rare qu'une entreprise laitière ou bovine diversifie ses activités par la mise en place d'une unité porcine dans le seul objectif d'établir une relève agricole. La production porcine, par ses caractéristiques propres, représente un complément de revenu et d'activités intéressant pour l'insertion des jeunes.



La récente politique québécoise de la jeunesse, adoptée en février 2001, identifiait l'insertion socio-économique des jeunes comme une priorité d'action gouvernementale. En agriculture, cette insertion s'effectue par le biais de l'établissement sur une ferme, par transfert ou par démarrage. L'accès à la profession d'agriculteur s'associe donc à de fortes valeurs d'entrepreneuriat et de développement économique qui cadrent bien avec les orientations gouvernementales.

De plus, la production porcine représente, pour les jeunes en processus d'établissement, beaucoup plus qu'une notion d'insertion alors qu'elle se veut un véritable projet de vie. Il importe de souligner que l'établissement en agriculture représente donc un choix de carrière et un mode de vie auxquels aspirent les jeunes agriculteurs. Ce mode de vie doit toutefois s'accompagner de conditions intéressantes telles la sécurité du revenu ou la mise en marché collective.

Par ailleurs, la notion de discrimination se définit par «*le fait de séparer un groupe social des autres en le traitant plus mal* ». Les dernières normes environnementales qui édictent une obligation de conformité immédiate aux nouvelles entreprises représentent un exemple probant de discrimination envers les jeunes en processus d'établissement. Les règles transitoires qui accompagnent le Règlement sur les exploitations agricoles font également preuve d'un manque de souplesse alors que les jeunes qui souhaitent démarrer en production porcine voient leur projet compromis. De plus, les programmes d'aide à l'environnement ne comportent, pour l'instant, aucune mesure adaptée aux jeunes en processus d'établissement. Dans un contexte où les exigences environnementales envers les jeunes tendent à se multiplier, comment justifier une telle absence d'aide? Cette discrimination est d'autant plus gênante que le gouvernement du Québec vient tout juste de lancer un plan d'action jeunesse assorti d'une série de mesures.

Enfin, l'agriculture représente pour nos sociétés modernes un bien commun qui apporte l'autosuffisance alimentaire et la préservation des milieux. Dans ce contexte, la Fédération souhaite qu'une équité se rétablisse entre les divers secteurs de l'économie pour que l'établissement des jeunes en agriculture contribue, pour une large part, à la pérennité des collectivités rurales. Cette équité sera le fruit de programmes d'aide qui seront en corrélation avec les besoins exprimés.

Dans ce contexte et considérant que l'agriculture et la production porcine représentent un mode de vie, la Fédération de la relève agricole du Québec croit que la Commission devra proposer un modèle de développement qui rende accessible la profession d'agriculteur et ce, sans discrimination envers les jeunes.

3.3 L'occupation et l'aménagement du territoire

La pratique de l'agriculture au Québec est généralement liée à la ruralité. Ainsi, l'agriculture, secteur créateur d'emplois, se pratique en zone rurale ou péri-urbaine. Par la présence de jeunes familles, l'établissement en agriculture et en production porcine contribue et participe au développement du tissu socio-économique des régions et du milieu rural. Cette importante contribution s'exprime par la participation des jeunes familles au développement local, par leurs achats, par leur implication, par leurs investissements...

L'établissement en production porcine, dans les régions sujettes à l'exode des jeunes, constitue également un moyen de rétention des jeunes à privilégier. Ces régions, dites éloignées, possèdent déjà un milieu agricole bien implanté et tout porte à croire que les terres y sont disponibles en quantité suffisante et surtout qu'elles y sont accessibles. Cette accessibilité ne se maintiendra qu'au prix d'une législation sur le contrôle foncier en favorisant l'accès aux jeunes agriculteurs. À cette notion d'occupation du territoire, il importe d'y ajouter que les jeunes familles agricoles participent activement à la préservation des valeurs attribuées à la vie en milieu rural.

Toutefois, la FRAQ constate que plusieurs régions, qualifiées d'éloignées, embarquent bien malgré elles dans un cercle vicieux au détriment de la rétention des jeunes. Alors que l'absence d'une masse critique rend le maintien des services dispendieux et controversé, les politiques au regard de l'agriculture ne favorisent en aucun temps le maintien des jeunes et donc, de cette masse critique.

D'autre part, l'établissement en agriculture et en production porcine contribue certes à la définition d'un paysage et d'une identité culturelle. Cette définition ne saurait s'effectuer sans un partage harmonieux des ressources à la disposition des communautés rurales tels la forêt, le sol et l'eau.

Dans ce contexte et considérant que l'établissement des jeunes en agriculture contribue au dynamisme des collectivités rurales, la Fédération de la relève agricole du Québec juge nécessaire que le modèle de développement proposé permette l'occupation et l'aménagement du territoire par de jeunes familles qui pratiquent l'agriculture.

3.4 L'expérience étrangère

La Fédération de la relève agricole et divers intervenants en transfert de ferme et en établissement participaient, au printemps 2002, à une mission d'études aux États-Unis et en France. Cette mission visait à mieux comprendre les problématiques rencontrées au regard de l'établissement des jeunes en agriculture et à connaître les réponses du milieu à ces problématiques.

Il ressort de cette mission que les trois états américains visités (Nebraska, Iowa et Wisconsin) se caractérisent par un nombre élevé de petites et moyennes fermes. Ce type d'agriculture, qui n'arrive pas à générer un revenu suffisant, contraint les jeunes familles à trouver un emploi à l'extérieur de l'entreprise avec les inconvénients qui s'y rattachent. Il existe toutefois un réseau de soutien à ces entreprises qui offre des services-conseils gratuits orientés vers l'établissement des jeunes. Pour ce faire, chacune des organisations rencontrées administre une banque de fermes sans relève et de relève sans fermes qui permet alors d'effectuer un maillage entre les producteurs désireux de se retirer et les jeunes qui souhaitent acquérir une ferme. Toutefois, l'accès limité au financement représente une barrière à l'entrée importante pour ces jeunes. Ces différents services tendent à s'organiser autour d'un réseau national qui développe des outils pour favoriser le transfert des entreprises.

Le modèle français se définit par une Charte nationale pour l'installation, laquelle peut se définir comme une politique d'établissement des jeunes en agriculture. Cette charte vise le renouvellement des générations et l'aménagement harmonieux du territoire agricole. Elle définit un parcours à l'installation qui débute par une formation obligatoire (incluant des stages) et se termine par l'accession au statut de jeune agriculteur. Ce statut donne droit à des aides à l'établissement sous forme de subvention en capital et à des rabais de cotisation aux différents programmes et services. Chaque département est appelé à adhérer à une charte locale pour l'installation.

Ces chartes locales permettent le regroupement des intervenants en transfert de ferme autour des besoins particuliers des jeunes agriculteurs. Elles apportent une meilleure connaissance des problématiques relatives à l'établissement et se traduisent par une série de mesures d'aides adaptées. Parmi ces mesures, notons le répertoire à l'installation qui joue un rôle similaire aux banques de fermes sans relève et de relève sans fermes et agit à titre de porte d'entrée unique.



4. PARAMÈTRES DU CADRE DE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION PORCINE

4.1 Diversification des modèles

Dans un premier temps, la Fédération de la relève agricole croit qu'il n'existe pas de modèle unique qui puisse encadrer seul la production porcine. La diversification des modèles doit donc être priorisée et comprendra un modèle adapté pour le démarrage d'entreprise porcine par des jeunes. Ce démarrage ne pourra s'effectuer que par la mise en place d'un modèle qui réservera en partie l'accès au foncier à un prix raisonnable à des jeunes en processus d'établissement. De plus, ce modèle devra offrir un financement particulier et à la hauteur des besoins. Un tel modèle, axé sur l'aménagement du territoire, devra prioriser l'établissement de jeunes familles sur le territoire agricole. Ces familles contribueront alors au dynamisme des collectivités rurales.

Dans un deuxième temps, la Fédération souhaite que le ou les modèles proposés tiennent compte du stade de développement des entreprises porcines. Une gestion du foncier pourrait encadrer les entreprises qui souhaitent prendre une croissance démesurée de façon à favoriser la multiplication de fermes porcines viables, rentables et transmissibles plutôt que la concentration des unités de production. Le modèle devra également s'accompagner de mesures facilitantes pour les entreprises en processus de transfert inter-générationnel. La période de co-gestion entre les générations, que commande le transfert progressif des fermes, appelle à une expansion contrôlée. Des dispositions spéciales pourront répondre à ce besoin.

Dans cet esprit, la gestion du foncier par un organisme désigné apparaît comme un mécanisme de conciliation des besoins des jeunes agriculteurs et des collectivités. À ce titre, les Sociétés d'aménagement du foncier et d'établissement rural (SAFER) françaises se spécialisent, entre autres, dans l'installation de nouveaux agriculteurs et sont administrées par des responsables de divers organismes agricoles. Dans le cadre de leur mission, elles peuvent évaluer des exploitations, acheter des terres, rechercher des compléments de terres, toujours dans l'objectif d'aménager le territoire à la faveur des jeunes. La Fédération croit qu'un tel cadre législatif, qu'il faudra certes adapter à notre réalité, est nécessaire et justifié dans un contexte où le modèle actuel favorise une compétition autour de l'accès au foncier, au détriment de la relève agricole.

La relève agricole a des besoins particuliers qui diffèrent et parfois s'opposent à ceux des producteurs agricoles déjà établis. À ce titre, il serait inapproprié d'assimiler la relève agricole à l'ensemble de la profession. Bien que cette relève poursuive l'objectif d'accéder

à la profession d'agriculteur, le processus d'établissement, avec ses besoins particuliers, commande des mécanismes et des programmes adaptés à la relève agricole.

À titre d'exemple, soulignons que les conditions de pratiques de l'agriculture diffèrent. Alors qu'un producteur agricole établi dispose d'actifs agricoles qui lui permettent de contracter un investissement important, un jeune agriculteur ne dispose d'aucun moyen permettant un tel financement.

À la suite à cette démonstration, les exigences envers la relève agricole ne pourraient être identiques à celles des producteurs agricoles. Ce principe est d'ailleurs reconnu par les programmes d'aide à l'établissement administrés par les fédérations spécialisées ou l'État et suppose un modèle particulier pour les jeunes agriculteurs.

Dans ce contexte et considérant qu'une diversification des modèles de production est justifiée, la Fédération demande à la Commission de proposer deux modèles de développement durable de la production porcine qui s'associeront à un dispositif de gestion du foncier. Le premier modèle devra permettre le démarrage d'entreprises porcines par des jeunes et le second modèle devra favoriser le transfert des fermes porcines existantes.

4.2 Développer une équivalence à l'intégration

En aucun temps la Fédération de la relève agricole ne remet en cause la présence de l'intégration au Québec et dans la production porcine. L'intégration, lorsque balisée, permettra à des jeunes d'accéder à la profession d'agriculteur. Toutefois, la Fédération croit justifié et nécessaire que le modèle de développement durable proposé par la Commission offre une équivalence à l'intégration, tant en termes de soutien financier que de services-conseils.

Pour ce faire, le modèle proposé devra s'accompagner d'une refonte des programmes actuels d'aide à l'établissement, particulièrement ceux administrés par La Financière agricole du Québec. Cette refonte impliquera que La Financière agricole participe à la mise en œuvre du modèle de développement durable de la production porcine en jouant un véritable rôle de levier de développement économique. Une plus grande part du risque devra être assumée par La Financière lorsqu'un jeune présente un projet d'établissement viable et indépendant. Le modèle devra également favoriser et supporter la mise en place d'initiatives de financement qui soient soutenues par les producteurs agricoles avec l'accompagnement de La Financière. Ainsi, les coopératives de financement et le transfert

progressif à une relève non-apparentée devront être soutenus par le modèle et offriront une alternative à l'intégration.

Un comité mixte, composé de représentants de l'Union des producteurs agricoles, de la Fédération et de La Financière, travaille présentement à l'actualisation des programmes d'aide à l'établissement. Diverses mesures se retrouvent à l'étude et permettront à La Financière d'occuper des créneaux de marché où elle se trouve actuellement absente tels l'agriculture à temps partiel et l'encadrement technico-économique. Il importe donc de souligner que les travaux du comité ne visent en aucun temps à offrir une alternative au financement offert par l'intégration et d'autres travaux seront nécessaires.

L'équivalence à l'intégration comprend également la disponibilité de services-conseils non-liés en production porcine. Dans cet esprit, le modèle devra prévoir la mise en œuvre d'un réseau de conseillers techniques en gestion et en accompagnement capables de soutenir les jeunes en processus de démarrage ou les entreprises en processus de transfert. Ce réseau devra également s'adresser aux besoins de l'ensemble des producteurs agricoles.

Ce réseau de conseillers, que devra proposer le modèle, ne trouvera son expertise que si le gouvernement procède à un réinvestissement important en recherche et développement. Le désengagement de l'état dans ce secteur se traduit par un déplacement du savoir vers l'entreprise privée. Ainsi, les jeunes agriculteurs se tournent vers l'intégration afin d'obtenir le soutien technique nécessaire.

Dans une optique de préservation du patrimoine agricole et de pérennité de l'agriculture, la Fédération souhaite que le modèle puisse tisser des liens entre les producteurs porcins et la relève agricole. Ces liens devront favoriser le transfert des entreprises porcines existantes plutôt que leur démantèlement, par la mise en place d'initiatives de mentorat ou de banques de fermes sans relève et de relève sans fermes. Nous croyons que le modèle devra comprendre une telle banque. Ainsi, les producteurs porcins pourront offrir un accompagnement qui soit une alternative à l'intégration.

Enfin, l'intégration se devra d'être balisée par une législation qui contrôlera, entre autres, l'achat de terres par des intégrateurs. La gestion du foncier par un organisme indépendant et facilitateur et une réflexion sur l'intégration verticale devront s'inscrire dans cette future législation. Certains états américains ont légiféré en ce sens et interdisent aux abattoirs et aux fournisseurs d'intrants la possession d'animaux. Cette réflexion devra également favoriser l'autonomie du producteur face aux intégrateurs. Cette autonomie ne peut s'atteindre que par une équivalence à l'intégration. Pour les agriculteurs sous intégration, la législation devra prévoir une véritable participation aux bénéfices.



Dans ce contexte et considérant la place prépondérante de l'intégration au Québec, la Fédération de la relève agricole du Québec demande à la Commission de proposer un modèle qui offre une alternative à l'intégration par un accès au financement et aux services-conseils non-liés.

4.3 Révision du modèle actuel

Avec l'objectif de maximiser les outils de stabilisation du revenu et des programmes d'accompagnement actuellement disponibles, la Fédération souhaite que les aides et les programmes agricoles, de tout acabit, soient modulés en fonction du stade de développement des entreprises. Ainsi, les entreprises en processus de démarrage ou de transfert se verraient attribuer un accompagnement et un soutien plus élevé qui soient en corrélation avec leurs besoins. Cette modulation en fonction du stade de développement de l'entreprise impliquera alors une révision du modèle actuel de la production porcine à la faveur de l'établissement des jeunes en agriculture.

La révision du modèle actuel devra également s'adresser à l'amenuisement des barrières à l'entrée tel qu'identifiées dans le présent mémoire et qui tendent à s'amplifier depuis quelques années déjà. Alors que l'établissement était chose possible voilà quelques années, il faut se questionner aujourd'hui à savoir si elle est toujours possible, voire souhaitable. Cette révision s'inscrira donc dans un objectif de renouvellement des générations et devra comprendre la gestion du foncier, l'accès au financement, une alternative à l'intégration et la refonte de l'ensemble des programmes d'aide en favorisant le démarrage et le transfert.

Ainsi, le modèle proposé par la Commission devra prévoir l'introduction progressive de nouvelles normes environnementales ou autres pour les jeunes en processus d'établissement. Une fois de plus, il faudra prendre en compte le stade de développement de l'entreprise et moduler les échéanciers en conséquence. Une entreprise en démarrage ou une ferme en processus de transfert ne possèdent pas la capacité d'adaptation nécessaire qu'imposent les nouvelles réglementations. Une progression dans l'imposition de nouvelles normes permettra à ces entreprises en situation précaire de mieux s'adapter aux nouvelles réalités. Pour ce faire, une révision du modèle actuel est à prévoir.

La Commission sur le développement durable de la production porcine ayant comme mandat de conjuguer les facteurs environnementaux, sociaux et économiques, une révision du modèle des coûts de production devra s'intégrer au modèle proposé. Pour que l'établissement des jeunes en production porcine demeure souhaitable et possible, un nouveau modèle de coût de production, à l'intention de la relève agricole, devra s'élaborer



et tenir compte du stade de développement des entreprises. Il importe de revoir à la hausse les coûts de production des entreprises en démarrage ou des fermes en processus de transfert pour qui l'efficacité, par définition, diffère des entreprises existantes. Ce modèle, par ailleurs, favorisera une meilleure équité entre les producteurs indépendants et les intégrateurs pour qui la possession de l'ensemble des maillons de la chaîne de production réduit les coûts de production.

Enfin, le modèle proposé devra prévoir un mécanisme de partage des coûts environnementaux de la production porcine. Parce que l'environnement est un bien commun et une responsabilité partagée et que la production de denrées alimentaires contribue à la richesse d'une nation, les coûts environnementaux reliés à la production porcine devront se partager entre les différents acteurs, du producteur agricole jusqu'au consommateur. Une contribution de l'ensemble des citoyens est à prévoir si le Québec souhaite garder ses normes de qualité et de développement durable parmi les plus sévères qui soient.

Dans ce contexte et considérant que le modèle actuel de la production porcine restreint l'accès des jeunes à la profession, la Fédération de la relève agricole du Québec demande à la Commission de réviser le modèle actuel en tenant compte du stade de développement des entreprises et des orientations gouvernementales en matière de jeunesse et d'entrepreneuriat.

4.4 Rétablir un dialogue entre les citoyens et les producteurs agricoles

De nombreuses pressions s'exercent actuellement sur les producteurs agricoles et cette situation déborde des frontières québécoises. Il semble qu'une incompréhension mutuelle marque les relations entre les citoyens et le monde agricole au point où les journaux et les médias en font grand état. Toutefois, cette incompréhension se transpose peu à peu en frustration et en dévalorisation et quiconque évolue auprès du secteur agricole constatera un climat de morosité et de découragement. C'est pourquoi les agriculteurs ont identifié la valorisation de la profession comme un enjeu de développement de l'agriculture.

Dans cet esprit, le modèle proposé par la Commission devra permettre une meilleure compréhension de l'agriculture, de ses contraintes et de ses façons de faire par un discours axé sur une analyse rationnelle. Une telle approche permettra de passer des perceptions aux faits et évitera des réactions émotives qui transforment le débat en combat.



Dans un premier temps, la profession expliquera ce qu'est l'agriculture moderne de façon à rétablir les ponts avec les citoyens. Nous faisons aujourd'hui face à la première génération de consommateurs qui n'ont entretenu aucun lien avec le monde agricole au cours de leur enfance. Des explications sur les efforts investis par les producteurs agricoles en matière de développement durable et les conditions de production qui prévalent, tant au Québec qu'ailleurs dans le monde, s'imposent. Des discussions entre la société civile et les agriculteurs pourront alors s'entreprendre et permettront de rétablir une compréhension concertée des enjeux.

Des forums d'échanges à l'instar de la présente commission pourront être mis sur pied, au besoin, avec l'objectif de rétablir le dialogue entre les citoyens et les agriculteurs. En contrepartie, la société, par le biais de ses institutions (écoles et maisons d'enseignement) et de ses gouvernements, devra prendre une part plus active dans le financement des programmes d'aide qui soutiennent le développement durable. En ce sens, la valorisation de l'agriculture et de la profession, par un dialogue entre les citoyens et les producteurs agricoles, se présente comme un projet commun partagé et concerté par chacun des acteurs de notre société.

Dans ce contexte et considérant la nécessité de rétablir un dialogue entre les citoyens et les producteurs agricoles, la Fédération de la relève agricole du Québec demande à la Commission de proposer un modèle qui s'accompagne de gestes concrets, sous la forme d'un projet de société partagé et concerté, afin de redonner aux jeunes agriculteurs leur fierté.



CONCLUSION